



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18 :

**DENOMINATION VOIES ET VENELLES
ILOT « COLLECTION » LE BOUSCAT
LIBERATION- CENTRE-VILLE**

Séance ordinaire du 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

DOSSIER N° 18 : DENOMINATION VOIES ET VENELLES ILOT « COLLECTION » LE BOUSCAT LIBERATION- CENTRE-VILLE

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par arrêtés des 30 novembre 2015, la SCI Cœur du Bouscat a obtenu, dans le cadre d'une concession d'aménagement, l'autorisation d'aménager les anciennes parcelles Renault concession et occasion avenue de la Libération au Bouscat soit :

- Un terrain de 24 373 m² comprenant la réalisation de 4 macro lots à bâtir (lots C, D, E123 et E456) et l'aménagement d'espaces publics (PA 15V0001),
- Un terrain de 8243 m² comprenant 2 macro lots à bâtir (lots AB et RSS) et l'aménagement d'espaces publics (PA 15V0002).

Cet aménagement prévoit la création de deux nouvelles voies, d'un Petit Espace Métropolitain (PEM), d'un passage Nord/Sud et de quatre venelles.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. Cette dénomination est aujourd'hui nécessaire pour les différents raccordements des concessionnaires. La thématique de l'Europe a été retenue.

Il est donc proposé les dénominations suivantes :

- « Rue Simone Veil », pour la ruelle à sens unique partant de la rue Paul Bert, aboutissant à l'avenue du 8 mai 1945, et longeant le parking public des Deux Cèdres ainsi que la résidence Le Beaumont et le Nouveau Longchamp. Cette voie nouvelle comportera des stationnements publics en longitudinal (côté droit).
- « Esplanade Jean Valleix » pour l'espace public situé au cœur du projet de construction, entre l'arrêt de tramway « mairie du Bouscat » avenue de la Libération Charles de Gaulle et la rue Simone Veil. Cet espace sera non seulement un lieu de passage des piétons pour rejoindre le centre-ville du Bouscat ou accéder au tramway, mais aussi un lieu d'animation avec la présence de l'eau, de terrasses privatives de restaurants, d'animations....
- « Allée Jean Monnet », pour le passage Nord-Sud permettant l'accès des voitures au stationnement en sous-sol des bâtiments C et D et des camions de secours depuis l'Avenue du 8 mai 45 uniquement. La partie Sud est ouverte uniquement aux piétons et sera largement paysagée. Ces deux passages rejoindront l'Esplanade Jean Valleix.
- « Passage du Traité de Rome » situé entre le bâtiment E1 et E2, uniquement piéton et largement végétalisé, allant de la rue Paul Bert à l'Esplanade Jean Valleix.
- « Passage Alcide de Gasperi », situé entre les bâtiments E2 et E3, uniquement piéton et largement végétalisé, allant de la rue Paul Bert à l'Esplanade Jean Valleix.
- « Passage Louise Weiss » situé entre les bâtiments E4 et E5, uniquement piéton et largement végétalisé, allant de la rue Paul Bert à l'Esplanade Jean Valleix.
- « Passage Konrad Adenauer » situé entre les bâtiments E5 et E6, uniquement piéton et largement végétalisé, allant de la rue Paul Bert à l'Esplanade Jean Valleix.
- « Allée Castéja » pour la voie nouvelle à sens unique, créée pour relier l'avenue de la Libération Charles de Gaulle à la rue Raymond Lavigne, dans le sens Sud/Nord. Cette rue, en

plus de desservir les deux nouveaux bâtiments de logements sociaux de Gironde habitat et la résidence séniors services, dessert une maison de maître appartenant à la famille Castéja, qui avait, avant le commencement des travaux, un accès par l'Allée Castéja depuis l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Ainsi,

VU le plan d'aménagement de l'ilot matérialisant les voies et espaces publics nouveaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

31 voix POUR

1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)

3 ABSTENTIONS (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN)

Article 1 : Autorise la dénomination « Allée Castéja » pour la voie nouvelle à sens unique, créée pour relier l'avenue de la Libération Charles de Gaulle à la rue Raymond Lavigne, dans le sens Sud/Nord,

Article 2 : Autorise la dénomination « Rue Simone Veil », pour la ruelle à sens unique partant de la rue Paul Bert et aboutissant à l'avenue du 8 mai 1945,

Article 3 : Autorise la dénomination « Esplanade Jean Valleix » pour l'espace public situé au cœur du projet de construction, entre l'arrêt de tramway « Mairie du Bouscat » avenue de la Libération Charles de Gaulle et la rue Simone Veil,

Article 4 : Autorise la dénomination « Allée Jean Monnet », pour le passage Nord-Sud,

Article 5 : Autorise les dénominations « Passage du Traité de Rome » situé entre le bâtiment E1 et E2, « Passage Alcide de Gasperi », situé entre les bâtiments E2 et E3, « Passage Louise Weiss » situé entre les bâtiments E4 et E5, « Passage Konrad Adenauer » situé entre les bâtiments E5 et E6.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Vu

